



# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ FINANCIER  
ET ADMINISTRATIF

Distr.  
GÉNÉRALE

CFA(XXX)/1 Rev.1  
25 septembre 2015

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

TRENTIÈME SESSION  
16 – 21 novembre 2015  
Kuala Lumpur (Malaisie)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Projet de budget administratif biennal approuvé des exercices 2016 et 2017
6. Bilan des contributions aux budgets administratifs
7. Situation actuelle du Compte administratif
8. Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Compte spécial:
    - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques
    - (ii) Compte subsidiaire des projets
  - (b) Fonds du Partenariat de Bali
9. Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2014
10. Règlement du personnel OIBT
11. Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal du Comité pour les exercices 2013-2014
12. Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
13. Élection du Président et du Vice-président pour 2016
14. Dates et lieux de la trente-et-unième et de la trente-deuxième sessions
15. Autres
16. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
17. Rapport de la Session

## **ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La session du Comité financier et administratif sera inaugurée par son président M. Gilbert Kaya (République du Congo). L'inauguration aura lieu en séance commune des Comités.

### **Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

Le Comité pourra examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter son Ordre du jour pour la session. Concernant l'organisation des travaux, il est à noter que le calendrier des travaux des Comités seront déterminés à l'issue des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3 et 4 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités.

### **Point 3 - Admission d'observateurs**

Le Comité pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister aux séances en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

### **Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets**

[Documents ITTC/EP-49 et ITTC/EP-50]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports de la quarante-neuvième et de la cinquantième réunions du Panel d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-49 et ITTC/EP-50.

### **Point 5 - Projet de Budget administratif biennal approuvé des exercices 2016 et 2017**

[Document CFA(XXX)/2]

Comme stipulé à l'alinéa 4 de l'article 19 de l'AIBT de 2006, le Comité pourra examiner le projet de budget administratif biennal des exercices 2016 et 2017 présenté sous la cote documentaire CFA(XXX)/2.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/2 et, en conséquence, adopter les propositions budgétaires destinées à être soumises au Conseil pour examen.

### **Point 6 - Bilan des contributions aux budgets administratifs**

[Document CFA(XXX)/3]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/3 qui présente le détail des contributions des Membres aux budgets administratifs 1986-2015 comprenant les quotes-parts, encaissements, intérêts et arriérés.

### **Point 7 - Situation actuelle du Compte administratif**

[Document CFA(XXX)/4]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/4 présentant la situation financière actuelle de l'Organisation en référence aux dépenses imputées au Budget administratif de 2015 et aux ressources disponibles.

**Point 8 - Ressources du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali**  
[Document CFA(XXX)/5]

- (a) Compte spécial:
  - (i) Compte subsidiaire des programmes thématiques,
  - (ii) Compte subsidiaire des projets,
- (b) Fonds du Partenariat de Bali.

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/5 qui détaille la position et l'état des ressources de ces comptes. Ce document présente également la situation des projets, avant-projets et activités achevés, afin d'en informer le Comité et les bailleurs de fonds concernés, et de permettre son examen par ces derniers.

**Point 9 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'Exercice 2014**  
[Document CFA(XXX)/6]

Le Comité pourra examiner le document CFA(XXX)/6 et, s'il y a lieu, recommander au Conseil d'accepter le rapport des Vérificateurs aux comptes de l'Organisation pour l'Exercice 2014.

**Point 10 - Règlement du personnel OIBT**  
[Document CFA(XXX)/7]

Le Comité financier et administratif (CFA) en sa vingt-neuvième session réunie à Yokohama (Japon) du 3 au 8 novembre 2014, a examiné le Règlement du personnel OIBT [Document CFA(XXIX)/7] présenté par le Secrétariat. Le Comité a tenu des délibérations prolongées sur le Règlement du personnel révisé et a prié le Secrétariat de préparer pour juillet 2015, en vue de leur examen en sa trentième session, des recommandations de modifications au Règlement du personnel et règlement intérieur jugées souhaitables, notamment les modifications aux articles proposées dans le document CFA(XXIX)/7, en tenant compte des délibérations tenues dans le Comité en sa vingt-neuvième session.

Le Règlement du personnel et Règlement intérieur de l'OIBT, intégrant les amendements proposés, a été diffusé aux pays membres pour commentaires en juillet 2015.

Le Comité pourra se pencher sur le document CFA(XXX)/7 qui renferme le Règlement du personnel et Règlement intérieur de l'OIBT révisé, intégrant les amendements proposés ainsi que les commentaires reçus des pays membres.

**Point 11 - Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal du Comité pour les exercices 2013-2014**  
[Document CFA(XXX)/8]

Le Comité recevra le rapport final relatif à l'activité 54 du Programme de travail biennal 2013 - 2014 ayant pour intitulé "Mobilisation de financements et partenariats nouveaux pour l'OIBT et ses objectifs".

**Point 12 - Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**  
[Document CFA(XXX)/9]

Le Secrétariat présentera la politique de l'OIBT en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, élaborée par un consultant à l'appui de la demande d'accréditation de l'OIBT auprès du Fonds Vert pour le climat.

**Point 13 - Élection du Président et du Vice-président pour 2016**

L'élection du Président et du Vice-président du Comité pour 2016 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

**Point 14 - Dates et lieux des trente et unième et trente-deuxième sessions**

Les dates et lieux des trente et unième et trente-deuxième sessions du Comité sont déterminés en fonction des dates et des lieux arrêtés par le Conseil pour ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions.

**Point 15 - Autres**

Le Comité pourra examiner toute autre question d'ordre administratif ou financier au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 16 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux**

Le Comité pourra examiner l'ensemble des recommandations qu'il décidera d'adresser au Conseil.

**Point 17 - Rapport de la Session**

Le Comité pourra examiner et adopter un rapport contenant ses recommandations adressées au Conseil. Le Comité pourra prier le Président de présenter ce rapport à la cinquante-et-unième session du Conseil pour examen et adoption.